

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
5 mai 2006
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 5 mai 2006, adressée au Secrétaire général
par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente
du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une correspondance que M. Fuad Siniora, Premier Ministre du Liban, vous a adressée et par laquelle le Gouvernement libanais sollicite une prorogation du mandat de la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'assassinat de l'ancien Premier Ministre, M. Rafic Hariri, jusqu'à la mi-juin 2007, conformément aux dispositions des résolutions 1595 (2005) et 1636 (2005) du Conseil de sécurité (voir annexe).

Je vous serais obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

La Chargée d'affaires par intérim
(*Signé*) Caroline **Ziade**



**Annexe à la lettre datée du 5 mai 2006, adressée
au Secrétaire général par la Chargée d'affaires
par intérim de la Mission permanente du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La présente correspondance fait suite à la résolution 1644 (2005) par laquelle le Conseil de sécurité a décidé (sixième alinéa du préambule et paragraphe 2 du dispositif), de proroger le mandat de la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'attentat terroriste à la bombe perpétré le 14 février 2005 à Beyrouth, tel que défini dans les résolutions 1595 (2005) et 1636 (2005), pour une période initiale allant jusqu'au 15 juin 2006 et avec la possibilité d'une nouvelle prorogation si nécessaire.

Comme suite à la dernière réunion que nous avons tenue à New York le 21 avril 2006, j'ai l'honneur de vous communiquer, par la présente, la décision que le Gouvernement libanais a prise, le 2 mai 2005, de solliciter une prorogation du mandat de la commission susmentionnée pour une période supplémentaire d'un an à compter du 15 juin 2006. Par ailleurs, nous espérons la conclusion, dans les meilleurs délais possibles, d'un accord entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement libanais en vue de la création d'un tribunal international chargé de juger les personnes responsables de ce crime, conformément aux dispositions de la résolution 1664 (2006) du Conseil de sécurité.

À cet égard, je tiens à saluer le travail accompli par le chef de la Commission d'enquête, M. Serge Brammertz, qui a fait preuve d'un grand professionnalisme dans l'exercice de ses fonctions. Le Gouvernement libanais espère que M. Brammertz continuera d'exercer ses fonctions à la tête de la Commission durant la période de prorogation.

Je vous remercie de la suite que vous voudrez bien réserver à la présente.

(Signé) Fuad Siniora
